

COMMISSION FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE
 Séance du 25 janvier 2022

DELIBERATION
 n° CFVU 2022-05

portant avis sur l'attribution de subventions à des associations étudiantes dans le cadre de la commission de gestion des crédits du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes Culturel (FSDIE projets)

Vu le code de l'éducation notamment en son article L.712-3 ;

Vu l'avis exprimé par la commission de gestion des crédits du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes Culturel réunie le **mercredi 08 décembre 2021** ;

La commission formation et vie universitaire, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve le versement de subventions aux associations d'un montant total de de **32 967,43 €** selon la répartition suivante :

Association bénéficiaire	Objet de la subvention	Montant
Chœur étudiant de Toulouse	Musiques françaises et italiennes du XIXe au XXe siècle	1 500,00 €
Orchestre symphonique étudiant de Toulouse	Ballade en troïka et Tutti al Cinema	3 400,00 €
AmphiThéâtre	Ateliers de théâtre de textes contemporains et Ateliers de théâtres de création	8 280,12 €
DAPS UT1	Organisation de tests sports santé à UT1	911,40 €
Le Décodé	Journal de l'Université	6 312,44 €
Corpo Arsenal	Animation Club d'échecs	383,00 €
Corpo Arsenal	Organisation de micros-trottoirs	1 227,99 €
Corpo Arsenal	Distribution alimentaire	1 518,48 €
Union pour la terre	Paniers solidaires	9 434,00 €
	TOTAL :	32 967,43 €

Article 2

Ces subventions seront imputées sur le Service Opérationnel **900012**

Le président
 de la commission de la formation et de la vie universitaire,



Hugues Kenfack
 Hugues Kenfack